

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DU CŒUR DE L'AVESNOIS**

RÉUNION DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helves du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **12 mars 2024**.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 12 mars 2024

Présents : Monsieur André BERTEAUX, Madame Sandra BROGNET, Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Nicolas DOSEN, Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Nadine MAJKA, Madame Marie-Christine MERCIER, Madame Colette WATREMEZ, Madame Laurence WATTEAU a donné procuration à Monsieur Nicolas DOSEN, Monsieur Brice AMAND, Madame Marie BAILLY, Madame Aurélie CHOPIN, Monsieur Sébastien HUGÉ, Madame Monique JOLY, Madame Evelyne MAREAUX a donné procuration à Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Claude MATHIEU, Monsieur André SZAMRYLO, Madame Catherine THIÉBAUX, Madame Catherine TRIQUET.

Excusés : Madame Christine BASQUIN, Madame Maryse BERNARD, Madame Sylvie CABOOR, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Pascal NOYON, Monsieur Vincent QUEVALLIER, Monsieur Jean-Marie VIN, Monsieur Roland BOUVART, Madame Laurence COX, Monsieur Sébastien DUMONT, Monsieur Sébastien DURSENT, Monsieur Michel LEPORCQ.

- **Modification du tableau des emplois**

N° de délibération : DCCIAS_2024_003

I. Exposé des motifs

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil d'Administration qu'un chargé de mission en temps complet, actuellement agent social en catégorie C, a obtenu son concours de rédacteur territorial catégorie B. Il est proposé de modifier le tableau des emplois, en transférant son poste à la catégorie et au grade du concours obtenu.

II. Dispositif décisionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, l'unanimité,

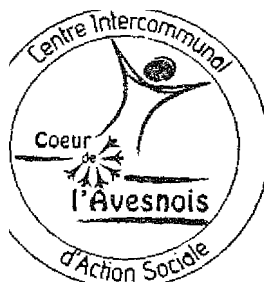
APPROUVE cette modification ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette demande.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Par délégation pour le Président, Patrick DEHEN,
Vice-Président du CIAS.



Envoyé en Préfecture le 22/04/2024

Reçu le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20240422-DCCIAS_2024_003-DE

